

## « Auchan » Châtillon désigné comme site pilote

*VAE collective : transformer son expérience en diplôme*

*La Validation des acquis de l'expérience est mal connue voire pas du tout. Il s'agit d'obtenir un diplôme à travers son expérience professionnelle. L'hypermarché Auchan, à Châtillon, a décidé de se lancer dans la démarche de façon collective.*

Mettre des chances supplémentaires de son côté en ces temps moroses, et surtout être reconnu pour son savoir-faire et ses compétences, c'est ce qu'ont décidé d'entreprendre quatre salariées de l'hypermarché Auchan, du groupe Schiever, à Châtillon-sur-Seine.

Pour cela, elles ont choisi de suivre une VAE, comprendre une Validation des acquis de l'expérience, pilotée par la Maison de l'emploi et de la formation de haute Côte-d'Or (MEF21).

Un principe mal connu, voire pas du tout, qui ne date cependant pas d'hier. La VAE permet à une personne qui le souhaite, sous conditions, d'obtenir un diplôme grâce à son expérience professionnelle.

Là où certains suivent une VAE individuelle, ces quatre salariées ont la primeur de profiter de la première VAE collective en haute Côte-d'Or.

### **Auchan Châtillon site pilote**

Lundi, une convention a d'ailleurs été signée dans ce sens entre l'hypermarché et le Dava (Dispositif académique de validation des acquis). Auchan devient ainsi le site pilote en haute Côte-d'Or en terme de VAE collective. Son rôle ? Accompagner et soutenir ses employés durant toute la démarche. Un plus indéniable pour ces femmes.

« *La chose la plus importante est de valoriser les salariés, les professionnaliser et les fidéliser* », explique Dominique Comes, directeur d'Auchan.

Les salariées concernées font partie des équipes travaillant dans les zones des « produits frais » (marée, charcuterie-boucherie, fruits et légumes).

« *Ces zones sont très importantes car les clients regardent de près cet aspect du magasin. Cela permet de renforcer notre image* », confie le directeur.

Là où certains reprennent leurs études, la validation des



*Autour de la table, Maison de l'emploi, élus, direction d'Auchan se sont retrouvés pour signer la convention avec le Dava sur la mise en place d'une VAE collective*

acquis semble moins contraignante et moins difficile. Car la VAE collective permet d'être soutenu par son entreprise. « *C'est rassurant et motivant de savoir que notre entreprise est derrière nous* », confie l'une des candidates.

Six au départ, elles sont quatre à être recevables pour poursuivre le processus. Dans quelques jours, elles rencontreront une à une un spécialiste dans leur domaine qui les guidera pour constituer un dossier dans lequel elles devront parler de leur expérience. Et plus exactement de leur activité professionnelle.

Une fois ce dossier remis, elles passeront devant un jury, où là encore, elles devront parler de leur expérience et de leur motivation.

Tout au long de la démarche, la MEF21 coordonne les différentes étapes du dispositif de la mise en place de la VAE (\*) et est l'interlocuteur et le lien avec l'entreprise Auchan. Plusieurs réunions auront lieu afin de suivre l'avancée de la démarche.

« *Le diplôme obtenu aura la même valeur que quelqu'un qui aurait suivi une formation initiale* », explique Marie-Agnès Magnin, coordinatrice secteur VAE pour le Dava.

Henri Julien, président du Pays châtilonnais et coprésident de la Maison de l'emploi, « *se réjouit de voir qu'on met en avant les salariés* », ajoutant « *mesdames il faudra faire valoir votre savoir-faire en fonction du service rendu* ». Un clin d'œil sans doute au fait que le diplôme acquis suite à la VAE n'entraînera pas d'augmentation de salaire dans l'immédiat, comme l'a fait remarquer le directeur.

« *La VAE permet d'obtenir un diplôme en fonction de sa propre expérience, mais ne donne pas de compétences supplémentaires, ce qui explique que les salaires ne soient pas augmentés. Ce qui n'empêche pas une reconnaissance voire une promotion par la suite (...)* Il y a également une meilleure réussite en VAE collective », précise Antoinette Vallée, animatrice au Comité régional des certificateurs publics.

« *Une lueur positive* », selon la sous-préfète, Catherine Quingué-Boppe, « *dans le contexte actuel, la démarche est intéressante. Montrer des pistes d'évolution professionnelle, cela indique que rien n'est impossible et que des passerelles sont possibles* ».

Pas de délai imparti pour la VAE et au bout, la satisfaction et la fierté ainsi que la reconnaissance pour ces femmes. Et peut-être donner des idées à d'autres entreprises.

Christelle POMMERET

(\*)L'opération est soutenue par la Direction du travail et de la formation professionnelle, le Comité régional des certificateurs publics, le Point relais conseil VAE, l'Afpa et le Dava.